

**SYNDICAT C.G.T. DES TRAVAILLEURS PORTUAIRES
DU GRAND PORT MARITIME DU HAVRE**

LE HAVRE

FRANCE

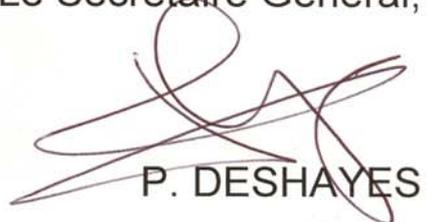
Le Havre, le 14 janvier 2010

Camarades,

Nous tenons à vous informer que toutes modifications dans les définitions de fonctions de chacun ne pourra être valable sans, d'une part, la transparence nécessaire envers notre organisation syndicale et d'autre part le consentement et l'aval du salarié.

Ces redéfinitions n'engagent que la direction dans un contexte politique où bon nombre de discussions restent non finalisées.

Le Secrétaire Général,



P. DESHAYES